

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs.

Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

**Membres fondateurs :** AXA - Bellon S.A (Sodexo-Alliance) - Crédit Agricole S.A. - Vivendi - Fimalac - Danone - Devanlay - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell France - Parcs et Jardins de France - Fédération Française du Bâtiment.

## LA GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Institution d'Etat, la grande chancellerie de la Légion d'honneur a pour vocation l'administration des décorations nationales, au premier rang desquelles la Légion d'honneur. Elle assure également la direction et la gestion de deux établissements d'enseignement public, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, et du musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie. Cet ensemble original d'activités reliées par l'histoire est dirigé par le grand chancelier de la Légion d'honneur et nécessite près de 400 personnes pour remplir les missions de service public qu'il recouvre.

## PARTICULIERS, ENTREPRISES

Grâce à vos dons, la grille du frère Denis et l'escalier de la chapelle de l'ancienne Abbaye royale de Saint-Denis seront restaurés.

Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne :

[www.fondation-patrimoine.org/don-legion-dhonneur](http://www.fondation-patrimoine.org/don-legion-dhonneur)

Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune
Un don de...		
1000 €	100 €	500 €
Une économie d'impôt de...		
- 60 %	- 66 %	- 75 %
Une dépense réelle de...		
400 €	34 €	125 €

## CONTACTS

Grande chancellerie de la Légion d'honneur  
Général Laporte-Many  
1, rue de Solférino  
75 700 Paris 07 SP  
Tél : 01 40 62 83 10  
Mail : [henri.laporte-many@legiondhonneur.fr](mailto:henri.laporte-many@legiondhonneur.fr)

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE  
8, passage du Moulinet  
75 013 Paris  
Tél : 01 40 79 93 50  
Mail : [idf@fondation-patrimoine.org](mailto:idf@fondation-patrimoine.org)

MERCI DE VOTRE SOUTIEN

Flashez le code ci-contre à l'aide de votre smartphone dans une application QR code et faites vos dons directement sur notre site internet sécurisé.



web

Souscription publique

Restauration de  
la grille du frère Denis  
et de l'escalier de la chapelle de  
l'ancienne abbaye royale  
de Saint-Denis

**FAITES UN DON !**

[www.fondation-patrimoine.org/don-legion-dhonneur](http://www.fondation-patrimoine.org/don-legion-dhonneur)

Création : Sophie Rivière / Fondation du patrimoine Photos : © Fondation du patrimoine / Grande chancellerie de la Légion d'honneur. Ne pas jeter sur la voie publique.



GRANDE  
CHANCELLERIE  
DE LA LÉGION  
D'HONNEUR

FONDATION



DU PATRIMOINE

## LE PROJET :

CONNAÎTRE

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE



Grille - Détail de la traverse formant corniche



Garde-corps du grand escalier dessiné par Robert de Cotte

**Entrez dans l'histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis, maison d'éducation de la Légion d'honneur :**

**Sauvez deux chefs-d'œuvre de la ferronnerie du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

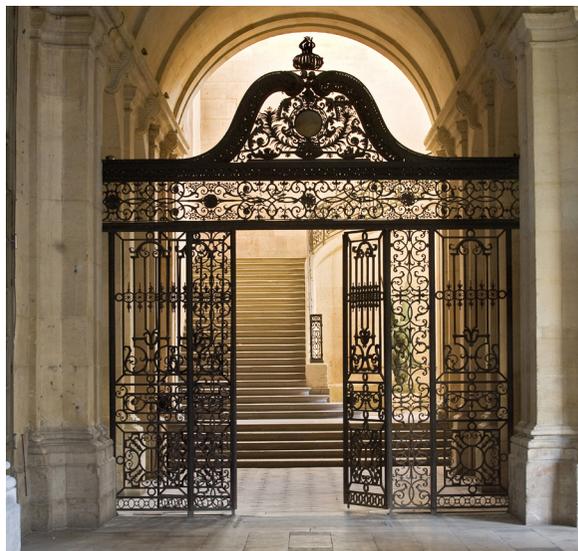
Seuls témoins subsistant de l'œuvre du frère Denis pour la basilique de Saint-Denis, nécropole des rois de France, et pour son abbaye, aujourd'hui maison d'éducation de la Légion d'honneur, la grille du cloître et le garde-corps du grand escalier édifié par Robert de Cotte, premier architecte du roi sous Louis XIV, ont besoin de votre soutien.

Ces ouvrages exceptionnels ont été considérés dès leur installation dans l'abbaye au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme des chefs-d'œuvre de la ferronnerie, le frère Denis étant reconnu en 1733 dans le Mercure de France comme « le plus rare et le plus habile ouvrier en fer qu'il y ait eu en Europe. » La grille et le garde-corps sont depuis plusieurs décennies dans un état de dégradation qui deviendra irréversible sans intervention rapide d'artisans ferronniers, peintres et doreurs, pour leur redonner vie.

La restauration sera conduite selon les règles de l'art énoncées par les traités anciens tel que *L'art du serrurier* de Duhamel du Monceau (1768). Après le nettoyage et le décapage par micro-abrasion, les pièces abimées seront restaurées et les éléments manquants restitués puis replacés sur la grille et le garde-corps. Auront ensuite lieu le traitement de finition, la mise en peinture et la dorure à la feuille (sur la grille) effectuées selon les résultats des sondages.

**Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur**

L'ancienne abbaye royale de Saint-Denis abrite depuis 1811 l'une des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, institution créée par Napoléon pour les filles de décorés. Cet établissement d'enseignement public, placé sous l'autorité du grand chancelier de la Légion d'honneur, accueille aujourd'hui 500 lycéennes et étudiantes en internat.



Vue d'ensemble de la grille du frère Denis, en arrière-plan le grand escalier

## BON DE SOUSCRIPTION

Bulletin à retourner à :  
Fondation du patrimoine  
Délégation régionale d'Île-de-France  
8, passage du Moulinet 75 013 Paris

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :  
« Fondation du patrimoine – Grille de la Légion d'honneur »  
Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

ou retrouver le don en ligne sécurisé sur :  
[www.fondation-patrimoine.org/don-legion-dhonneur](http://www.fondation-patrimoine.org/don-legion-dhonneur)

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la grille du frère Denis et de l'escalier de la chapelle de l'ancienne abbaye royale de Saint-Denis (93) et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par la grande chancellerie et la Légion d'honneur dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de ..... euros  
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible soit\* :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50000€ - limite atteinte lorsque le don est de 66666€). Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

\* Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.

Pour les entreprises, votre don est déductible\* :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

\* Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.

Nom ou Société : .....

Adresse : .....

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessus), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la réhabilitation que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, pour le cas où le projet de réhabilitation n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.